

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2015/09/08

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tenue **le 8 septembre 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Mario Archambault, conseiller, est absent.

Mme Suzanne Viau-Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

2015—287

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—288

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 8,8 Autorisation d'achat – Épandeur à peinture et en ajoutant à l'item varia le point Mandat à Weaner Excavation – Travaux ponceaux chemin Petit Bois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—289

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOUT 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 aout 2015 à 20 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—290

AUTORISATION D'ACHAT — SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les achats suivants soient autorisés :

| | |
|--|---|
| <i>Bottier du 5</i> Bon 586320 | Vêtements de pompier 542,25 \$ plus les taxes applicables |
| <i>PG mécanique</i> Bon 586321 | Réparation freins 811 150,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>L'arsenal</i> Bon 586322 | Bâche pour cylindre et bâche vinyle rouge 555,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Cordonnerie Bernard</i> Bon 586323 | <i>Robert</i> 25 sacs pour facial 500,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>CTM</i> | Radios et antennes magnétiques |

Bon 586324 99,90 \$/mois plus les taxes applicables

Tanex Écussons brodés
Bon 586325 295,00 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—291

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2015 — RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CONFORME AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 245-2010

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le règlement numéro 292-2015 intitulé « Règlement concernant la création d'un service de sécurité incendie conforme au schéma de couverture de risques incendie, abrogeant le règlement 245-2010 » soit adopté;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—292

INSTALLATION D'UNE STRUCTURE DE COMMUNICATION AU 1, CHEMIN DU CANAL

Considérant que le service de sécurité incendie souhaite installer un pylône pour l'installation d'un système de communication pour le service de sécurité incendie de la Municipalité;

Considérant que cette structure sera installée à l'usine de traitement des eaux au 1, chemin du Canal;

Considérant que ce lot se situe dans la zone R-1 et que l'usage permet l'installation d'une telle structure;

Considérant que la Municipalité considère que le pylône et le système d'antenne associé sont à des fins d'activités à caractère public et que ces installations relèvent des compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'installation d'une structure de communication au 1, chemin du Canal et que cette installation respecte l'ensemble des lois et des règlements provincial et fédéral en vigueur en matière de radiocommunication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-09 et les documents afférents.

2015—293

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

| | | |
|-----------------------------|-------------------|--------------|
| Journal salaires aout 2015 | 950 424 à 950 503 | 33 425.70 \$ |
| Journal des achats 19-08-15 | 132 407 à 132 415 | 7 633,75 \$ |

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---------------|
| Journal des achats 25-08-15 | 132 416 à 132 423 | 3 545,08 \$ |
| Journal des achats 28-08-15 | 132 424 à 132 478 | 116 335,22 \$ |
| Journal des achats 04-09-15 | 132 479 à 132 502 | 39 354,52 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—294

NOMINATION – AGENTS DE LA PAIX

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté les règlements harmonisés le 6 juin 2011;

Considérant que le conseil municipal peut, par résolution, désigner des officiers responsables, en plus des membres de la Sureté du Québec, pour appliquer les règlements et donner des constats d'infraction;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka désigne MM. Michel Sauvé et Éric Décoste ainsi que Mme Chantal Lafleur au titre d'agent de la paix;
- Que ces personnes soient autorisées à donner des constats d'infraction en vertu du règlement harmonisé numéro RMH-330 portant sur le stationnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—295

ABONNEMENT RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Considérant l'offre reçue du Réseau d'information municipale du Québec pour un abonnement annuel au cout de 260,00 \$ pour un nombre illimité d'abonnés;

Considérant la promotion permettant de souscrire à un abonnement immédiatement sans frais, et ce, jusqu'au commencement de l'année 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'abonne au Réseau d'information municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—296

MANDAT À THERRIEN COUTURE, AVOCATS – CONSEILLERS JURIDIQUES

Considérant les besoins divers de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka en droit municipal;

Considérant l'offre reçue de la firme d'avocats Therrien Couture pour des services professionnels d'opinions juridiques en droit municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la firme Therrien Couture, avocats, pour ses besoins divers en opinions juridiques portant sur le droit municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—297

MANDAT À BELL CANADA – CHANGEMENT DE LA TÉLÉPHONIE POUR FIBE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à l'installation de la fibe en juillet 2015;

Considérant la disponibilité d'un service de téléphonie fibre optique offert par Bell Canada;

Considérant l'offre reçue de Bell Canada au cout mensuel de 450,00 \$ par mois, pour un contrat de 5 ans, ainsi qu'un cout de 3 340 \$ pour l'installation, les téléphones et le filage, plus les taxes applicables;

Considérant que ce changement de téléphonie apportera une économie de 5 000,00 \$ sur le contrat de 5 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate Bell Canada pour le changement de la téléphonie pour Fibe au Centre municipal et à la bibliothèque selon l'offre reçue de Bell Canada;
- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à aviser le fournisseur et à signer les documents afférents à ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—298

ADOPTION DU RÈGLEMENT 290-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À INTÉGRER CERTAINES NORMES APPLICABLES À CERTAINS USAGES ET DANS CERTAINES ZONES ET MODIFIER LA GRILLE TC-1

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le règlement numéro 290-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à intégrer certaines normes applicables à certains usages et dans certaines zones et modifier la grille TC-1 » soit adopté et transmis à la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—299

ADOPTION DU RÈGLEMENT 291-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES EN ZONES H14 ET HC-3

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le règlement numéro 291-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes en zone H14 et HC-3 » soit adopté et transmis à la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 294-2015 — RÈGLEMENT D'ABROGATION DU RÈGLEMENT 264-2012 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

- M. Réjean Dumouchel conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 294-2015 — règlement d'abrogation du règlement 264-2012 décrétant un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle.

2015—300

DEMANDE D'APPUI À LA MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY À UNE DEMANDE D'INTERVENTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DÉCHARGE DU PACIFIQUE

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant l'adoption, le 19 octobre 2006, de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

Considérant l'entente signée entre la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière des cours d'eau;

Considérant que le cours d'eau est situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

Considérant le dépôt d'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau décharge du Pacifique par M. Pierre Ladouceur;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande l'intervention de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka appuie la demande d'intervention pour des travaux d'entretien du cours d'eau Décharge du Pacifique déposée par M. Pierre Ladouceur;
- Que copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—301

COLLECTE DES ORDURES 2016

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence sur la collecte des ordures, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que l'an deux du contrat de collecte des ordures de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2016 et que des ajustements ont été demandés par la Municipalité sur le nombre de collectes;

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka afin qu'un bac dédié soit inclus dans cette collecte;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'organiser, en collaboration avec la Municipalité, l'année 2 du contrat de collecte des ordures;
- Que cette année 2 comprenne 9 collectes aux deux semaines, 35 collectes à la semaine, 12 collectes d'encombrants ainsi qu'un bac dédié pour les ordures;
- Que la MRC de Beauharnois-Salaberry gère l'appel d'offres pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour le bac dédié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—302

AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les achats suivants soient autorisés :

| | |
|--|--|
| <i>Garage Ste-Barbe</i> Bon 769219 | Réparation Cub Cadet 133,04 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Serrurier Clément</i> Bon 769229 | Cadenas master 111,43 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Teckno</i> | Pièces pour usine d'épuration |

| | |
|--|---|
| Bon 769230 | 400,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Distribution Sports loisirs</i> Bon 769231 | Filet pour parc-école 486,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Denis Léger</i> Bon 769232 | Travaux divers soudures 540,80 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Lazure Distribution</i> Bon 769233 | Tuyau plastic ponceau Boissonneault 635,49 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Loutec</i> Bon 769234 | Location plaque vibrante 46,00 \$ plus les taxes applicables |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—303

MANDAT À ENTREPRISE M. V. – DESTRUCTION DE LA VÉGÉTATION

Considérant les besoins de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour la destruction de la végétation aux bassins d'épuration des eaux ainsi que sous les estrades des parcs de soccer;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit :

| | |
|---------------------------|---|
| <i>Entreprises M. V.</i> | <i>300,00 \$ plus les taxes applicables</i> |
| <i>Denis Brisson Inc.</i> | <i>1 180,00 \$ plus les taxes applicables</i> |

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate entreprise M.V. pour la destruction de la végétation conformément à la soumission reçue le 17 aout 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—304

MANDAT – SURCROIT DE TRAVAIL

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Michel Sauvé à demander les services de M. Denis Perras pour un surcroit de travail aux travaux publics;
- Que la Politique salariale en vigueur à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka détermine les conditions salariales de M. Denis Perras.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—305

MANDAT À ASPHALTE MAJOR ET FILS INC. – ASPHALTAGE DES BAISSIÈRES RUE CENTRALE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a demandé des soumissions pour l'asphaltage des baissières sur la rue Centrale;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit :

| | |
|------------------------------------|--|
| <i>Asphalte Major et fils inc.</i> | <i>9 900,00 \$ plus les taxes applicables</i> |
| <i>Asphalte Verner inc.</i> | <i>14 800,00 \$ plus les taxes applicables</i> |

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate le plus bas soumissionnaire, soit Asphalte Major et fils inc. pour l'asphaltage des baissières de la rue Centrale conformément à la soumission reçue le 19 aout 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015—306

MANDAT À ASPHALTE VERNER INC. – TRAVAUX D’ASPHALTAGE NIDS DE POULE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a demandé des soumissions pour les travaux d’asphaltage des nids de poule sur son territoire;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit :

Asphalte Verner inc. 14 900,00 \$ plus les taxes applicables

Asphalte Major et fils inc. 21 450,00 \$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate le plus bas soumissionnaire, soit Asphalte Verner inc. pour les travaux d’asphaltage des nids de poule sur le territoire conformément à la soumission reçue le 15 août 2015.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—307

AUTORISATION D’ACHAT – PANNEAUX D’INDICATION

Considérant le renouvellement nécessaire de certains panneaux d’indication sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

Considérant la soumission reçue de L’Affiche — Lettrage & Enseignes au cout de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l’achat de panneaux d’indication, tel que présenté dans la soumission reçue de L’Affiche – Lettrage & Enseignes, afin de renouveler les panneaux désuets.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—308

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DU PACTE RURAL 2014-2019 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – CONSTRUCTION D’UN CHALET AU PARC DES BRISES

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire aménager un chalet au parc des Brises afin de développer et mettre en valeur les potentiels récréotouristiques tout en favorisant la mise en valeur des ressources humaines et physiques du territoire;

Considérant l’engagement financier de la Municipalité au projet;

Considérant l’engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté de se prévaloir d’une aide financière issue du Fonds de Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour un montant maximum de 100 000 \$ ou 67 % du cout total du projet;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adresse une *demande de subvention* à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d’obtenir une somme maximale de 100 000 \$ ou 67 % du cout total du projet à même le Fond du *Pacte rural 2014-2019* pour la réalisation du projet susmentionné;
- Que M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer la demande de subvention adressée à la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre du *Pacte rural 2014-2019*.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

La mairesse ne vote pas

2015—309

ADOPTION DU RÈGLEMENT 293-2015 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le règlement numéro 293-2015 intitulé « Règlement établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque » soit adopté;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—310

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉLAGAGE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique d'élagage des livres* pour la bibliothèque municipale. La présente politique vise à établir les modalités d'élagage des livres sur les rayons de la politique.
- Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

La mairesse ne vote pas.

2015—311

AUTORISATION D'ÉLAGAGE DE LIVRES – BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'élagage de 270 livres de la bibliothèque Maxime-Raymond tel que proposé par le comité d'élagage de la bibliothèque.
- Que la disposition de ces livres se fasse selon les dispositions de la Politique d'élagage de livres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—312

AUTORISATION DES DÉPENSES – RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2015

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal accepte d'assumer les dépenses relatives à la soirée de reconnaissance des bénévoles de la Municipalité qui se tiendra le 21 novembre 2015, et ce, selon la liste déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—313

AUTORISATION DES DÉPENSES – FESTIVITÉS DU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal accepte d'assumer les dépenses relatives aux festivités du 31 décembre 2015 selon la liste déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—314

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE 2015 DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Considérant les résultats de la période d'inscription aux différentes activités offertes dans le cadre de la *Programmation automne 2015*;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les cours de *Yoga (matin et soir)* et de *Zumba Piyo et Abdo* soient offerts selon l'horaire prévu.
- Que les personnes qui se sont inscrites à des activités qui ont été annulées soient remboursées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-315

MANDAT À WEANER EXCAVATION – PONCEAU CHEMIN DU PETIT BOIS

Considérant le besoin de remplacement du ponceau sur le Chemin du Petit Bois avant les travaux d'asphaltage;

Considérant que deux entrepreneurs ont été contactés pour soumettre des soumissions et qu'un seul des deux nous a soumis une soumission;

Considérant que la soumission reçue se lit comme suit :

Jeannot Loiselle *pas de soumission reçue*

Weaner excavation *16 435.68\$ plus les taxes applicables*

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate Weaner excavation pour le remplacement du ponceau sur le Chemin du Petit Bois conformément à la soumission reçue le 8 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

INFORMATIONS

Mme Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la saison estivale s'achève et que, par conséquent, le retour à l'école a eu lieu. Elle rappelle la prudence à la zone scolaire;
- Que la Municipalité est en pleine démarche pour l'élaboration d'une politique familiale et des aînés, donc la prochaine étape sera la consultation publique qui aura lieu le 14 octobre prochain, de toute façon vous recevrez toutes les informations à ce sujet dans le prochain St-Info.

2015—316

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015—317

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Taillefer
Que la séance soit levée à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Suzanne Viau-Léger
Secrétaire-trésorière adjointe